

Numéro de l'assuré : 2 28 06 99 155 002 29

Nom de l'assuré :

GAIDAMACHKO YEVA

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 23/09/2020 au 22/09/2021 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale 01 131 0071		code gestion 11	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur		
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20			2 28 06 99 155 002 29			
N°	organisme complémentaire					
1	APIVIA MUTUELLE 20 RUE THIERS 79077 NIORT CEDEX 09					
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		n° de sécurité sociale (pour information)	né(e) le/rang	n° ordre OC	date début de la Complémentaire	date fin de la Complémentaire
GAIDAMACHKO YEVA GABRIELIAN a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/05/2020 au 30/04/2021 SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 01/08/2017 AU 01/08/2027 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE		2 28 06 99 155 002 29	21/06/1928 1	1	01/05/2020	30/04/2021

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 28 06 99 155 002 29
Nom de l'assuré :
GAIDAMACHKO YEVA
Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :
<https://assure.ameli.fr>

007 CPAM 13
13421 MARSEILLE CEDEX 20

3646 Service gratuit
+ prix appel

A l'attention de : YEVA GABRIELIAN

MME GABRIELIAN YEVA
1 RUE LEON PAULET
13008 MARSEILLE

mon
parcours
d'assuré

Le 23/09/2020



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE ET À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Chère madame GABRIELIAN,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie et vous bénéficiez de la
Complémentaire santé solidaire pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.
Vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins,
pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.
Conservez-la, elle est valable un an. En cas de perte, vous pouvez télécharger
l'attestation depuis votre compte sur ameli.fr.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance,
pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour
votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

Le 1er novembre 2019, la CMU-C
et l'ACS deviennent
la Complémentaire santé solidaire.



Je simplifie mes démarches en ouvrant un compte sur ameli.fr !

Avec mon compte ameli.fr : je consulte à tout moment mes remboursements, je télécharge mes
attestations de droits, je m'informe sur mes droits et démarches, je contacte en ligne mon organisme
d'assurance maladie...



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé